

LE CERTIFICAT DE VOTRE VÉHICULE

1. Combien y a-t-il de catégories de certificats Crit'Air ?

1

5

6



2. Combien coûte l'envoi du certificat avec les frais de port ?

3,70€

4,70€

68€

135€

3. Si je circule en poids lourd sans vignette pendant un pic de pollution, quel sera le montant de la contravention ?

3,70€

4,70€

68€

135€

4. De quoi j'ai besoin si je veux commander une vignette pour mon véhicule par courrier ?



un formulaire



un chèque



une carte bancaire



Ma carte grise

5. Observez les deux textes ci-dessous et entourez les différences sur le texte de gauche :

Qui est concerné ?

Le certificat qualité de l'air concerne tous les véhicules routiers : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars.

Le dispositif est le même sur tout le territoire, mais chaque collectivité territoriale peut choisir des incitations et des restrictions (circulation, stationnement...), ainsi que les catégories de véhicules concernées, en fonction de la situation locale.

Qui est concerné

Le certificat pualité de l'air concerne tous les véhicule routiers : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, boids lourds dont bus et autocars.

Le dispositif est le même cur tout le territoire, mais chaque collectivité teritoriale peut choisir des incitations et des restrictions circulation, stationnement..., ainsi que les catégories de véhicules concernées, en fonction de la situation locale.



6. Combien de temps le certificat reste-t-il valable ?

7. Quand le certificat Crit’Air est-il obligatoire pour circuler ?

8. A quelle catégorie appartiennent les véhicules qui polluent le moins ? Quelle est la couleur de vignette associée à cette catégorie ?

9. De quelle couleur sera la vignette que je recevrai si mon véhicule essence possède la norme européenne 4 ?

10. De quelle couleur sera la vignette que je recevrai si mon véhicule diesel a été immatriculé pour la première fois en septembre 2005 ?

11. De quelle couleur sera la vignette que je recevrai si mon véhicule diesel a été immatriculé pour la première fois en juillet 1995 ?

12. Que pensez-vous du dispositif Crit’Air ? Est-ce que c’est une bonne chose? Pourquoi ?

Cas pratique : Vous avez commandé votre vignette il y a trois semaines et vous ne l'avez pas reçue. Vous avez pourtant été facturé.

Écrivez un message au service de suivi Crit'Air (via le formulaire de contact disponible sur le site internet) pour leur faire part du problème.

Votre numéro de dossier est le n° **X4544F**

Contact

Ce formulaire de contact vous permet de nous adresser une demande ou de signaler un problème que vous avez rencontré.

Pour toute information, ou suivre le statut de votre commande, nous vous invitons à utiliser en premier lieu les rubriques [Foire aux questions](#) et [Suivre ma demande](#) sur notre site internet

Tous les champs suivis d'une * sont obligatoires.

Courriel *

Confirmer *

Motif *

Message *

Culture numérique :

- Allumez un ordinateur et allez sur internet.
- Recherchez et trouvez le site internet qui permet de commander la vignette Crit'Air.
- Ouvrez un traitement de texte et recopiez le message que vous avez écrit ci-dessus.
- Enregistrez votre document sur l'ordinateur en le nommant Nom_Prénom_CritAir.
- Depuis l'ordinateur, connectez vous à votre messagerie personnelle et envoyez le document à votre formateur/formatrice.*

**Pour la dernière étape, si vous ne pouvez pas vous connecter à votre messagerie depuis un ordinateur, envoyez le message à votre formateur/formatrice depuis votre téléphone en ré écrivant votre message directement dans le corps du mail.*